

M. l'Orateur: Il semble que ce ne soit pas possible. Nous devrions maintenant permettre au chef de l'opposition de présenter sa motion.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement à propos du débat d'aujourd'hui. En raison de l'importance de celui-ci et de l'invitation du premier ministre qui nous demande de soulever aujourd'hui des questions d'ordre économique, le premier ministre pourrait-il nous assurer que le ministre des Finances et d'autres ministres responsables seront à leur siège cet après-midi afin d'entendre nos discours en ce jour important, l'un des derniers de la session en cours?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, le ministre des Finances m'a dit lui-même que si l'opposition tient à soulever une question qui le concerne, il sera heureux de la débattre.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, puis-je signaler que les deux premiers discours importants que nous allons prononcer intéressent le ministre des Finances. Le premier ministre peut-il tenir mes observations comme prévus.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je vais transmettre ces renseignements au ministre. Je sais qu'il veut être présent à la Chambre si on l'appelle. Il ne pourra peut-être pas entendre les discours au complet, mais je suis sûr que l'essence du message que l'opposition veut lui transmettre lui sera transmise—enfin, l'essence qui pourra s'y trouver.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

• (3.30 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES TRAVAUX DES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—DÉSAPPROBATION DE CERTAINES POLITIQUES ADMINISTRATIVES DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition) propose:

Que la Chambre désapprouve la politique d'administration du gouvernement en opposant les postes du budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971; et notamment, le crédit 1 du ministère de l'Agriculture, le crédit 10 du ministère des Communications et des Postes, le crédit 5 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le crédit 1 du Conseil privé et les crédits 1 et 5 du Conseil du Trésor.

—Monsieur l'Orateur, j'espère que le premier ministre (M. Trudeau) a directement envoyé un message au ministre des Finances (M. Benson), car il ne voudrait rien manquer, je le sais, de ce que j'ai à dire sur le chômage et les questions connexes.

Le premier ministre a dit en se moquant il y a un instant que le ministre des Finances se ferait un plaisir d'écouter la substance de notre message, si tant qu'il en ait une. Je m'empresse de l'assurer que, sans aucun doute, le problème est fort substantiel. Il est important pour le pays et exceptionnellement grave pour ceux qui ont été victimes des infortunes que leur a amenées le gouvernement canadien. Celui-ci ne semble pas du tout prendre ces problèmes au sérieux.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Les dernières statistiques publiées par le BFS sur le chômage sont des plus inquiétantes.

M. Bell: Le premier ministre s'en va.

L'hon. M. Stanfield: Elles indiquent un taux de chômage de 6.2 p. 100 au 23 mai, compte tenu de la variation saisonnière. Sinon il serait de 6.1 p. 100 pour le même mois alors qu'il était de 4.7 p. 100 l'année précédente. Corrigé de la variation saisonnière, le taux de mai est donc de 6.2 p. 100. Le taux du chômage est de 6.2 p. 100, ce qui représente 513,000 personnes, contre 4.8 p. 100 en 1969. Ce taux de 6.2 p. 100 après le rajustement saisonnier est le plus élevé qu'ait atteint le chômage au Canada depuis 1962.

M. Bell: C'est honteux.

L'hon. M. Stanfield: Entre mai 1960 et mai 1970, 90,000 personnes de plus ont été employées au cours de l'année, et 85,000 de ces nouveaux emplois ont été créés dans l'Ontario. En d'autres termes, pour le reste du Canada l'augmentation du nombre total d'emplois n'a été que de 5,000. Le nombre d'emplois dans les Prairies est resté stationnaire de 1969 à 1970. Il est un peu plus faible au Québec en mai de cette année qu'il y a un an. Il a augmenté d'environ 5,000 dans les provinces de l'Atlantique et un peu en Colombie-Britannique aussi, mais il faut en toute justice reconnaître qu'il y a eu en Colombie-Britannique des grèves qui affecteront le tableau pour cette province.

Il importe que nous envisagions ces chiffres globalement. Il est à signaler aussi, monsieur l'Orateur, que le nombre d'emplois réels a baissé considérablement dans certains domaines importants, surtout dans celui de